



Nombre de conseillers	56	5.3
En exercice	56	
Présents	50	
Votants par procuration	7	
Absents	24	
Total des votes	51	

L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 9 décembre 2025 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

**ELUS PRESENTS :**

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, M. FOUCOURT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMENIL, M. BARRE, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, M. DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, M. BURET, Mme MONLON, Mme QUESNEY, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. VETEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEN, M. AUBER, Mme FRESSARD, M. LEBOUCHER, M. MEAUDE, M. CHARPENTIER, Mme MONTIER

**ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :**

MME ROULAND A M. BISSON, M. DUMESNIL A M. LEBOUCHER, MME DUVAL A MME ROSA, M. LEFRANCOIS A MME DUTILLOY, M. DUCLOS A M. TIMON, M. CHEVREAU A MME MOUCHEL, M. PLATEL À M. CHARPENTIER

**ELUS ABSENTS :**

M. GIRARD, MME ROULAND, M. LEROY, M. DUMESNIL, MME DUVAL, M. LEFRANCOIS, MME CABOT, M. DUCLOS, M. CHEVREAU, MME BINET, M. PLATEL, M. BAPTIST

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. BURET

**N°DEL\_0149\_2025 Nomination de représentants de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle au sein de la Maison Pour Tous ( MPT )**

M. Le Président de la Communauté de Communes ayant exprimé son souhait de ne plus être le représentant de la collectivité au sein du Conseil d'Administration de la Maison Pour Tous, il est nécessaire de procéder à une nouvelle désignation,

*Aussi et au regard de ce qui précède,*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** les statuts de la Maison pour tous, où la CCPAVR dispose de deux représentants,

**CONSIDÉRANT** que ces statuts vont être modifiés pour prendre en compte les recommandations juridiques et notamment le caractère consultatif de l'avis des représentants de la CCPAVR.

*Le Conseil Communautaire décide,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité,*

- **DE DESIGNER** Vladimir Hangard comme représentant de la CCPAVR en lieu et place de Francis Courel.
- **DE PRÉCISER** que le second représentant de la CCPAVR demeure Isabelle Duong.

Pont-Audemer, le 15 décembre 2025  
le Président  
qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL